



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Véronique LAMENDE
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl :
Veronique.lamende@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 15 SEP. 2014

Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 11 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, de procéder à l'extension de 584 m² du supermarché à l'enseigne SUPER U sis rue de la Libération sur la commune d'Ambazac à la SA COOP ATLANTIQUE, dont le siège social est situé 3 rue du docteur Jean 17100 SAINTES. La surface totale de vente du magasin est portée à 2999 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie d'Ambazac.

Pour le Préfet,

Pour le Préfet
Le Directeur

Gérard JOUBERT